



MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prévention des Noyades et Aisance Aquatique 2021

Dossier de presse





Édito de Jean-Michel Blanquer ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Pendant de longs mois, la crise sanitaire a privé les enfants de l'accès aux piscines. Cette privation a contribué à accentuer la sédentarité des enfants et des jeunes. Elle a aussi accru pour les plus petits le risque de noyade qui malheureusement augmente d'année en année. Face à ce risque réel, et alors que débutent les vacances d'été, il est indispensable de sensibiliser enfants et parents sur les comportements à tenir près des plans d'eau. Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports engage ainsi une campagne de communication massive pour diffuser des messages de prévention pendant l'été. Chacun doit se sentir concerné : « Vous tenez à eux ne les quittez pas des yeux ».

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports est aussi pleinement mobilisé pour permettre un apprentissage du savoir nager dès le plus jeune âge. D'ici à 2022, 90 000 élèves auront bénéficié du plan « aisance aquatique » qui enseigne les fondamentaux de la natation dès la fin de la maternelle. Afin d'accompagner cette dynamique, le Gouvernement a consacré depuis 2019 47 M€ pour la rénovation ou la construction de piscines.

Nous pouvons aussi compter sur l'extraordinaire mobilisation des collectivités et des fédérations pour dédier toutes les piscines disponibles à cet objectif. Ainsi, je suis très heureux de la signature récente d'une convention partenariale entre le ministère et la Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP) qui nous permet d'impliquer désormais 1 300 professionnels du secteur dans la prévention des noyades.

Ensemble, soyons tous mobilisés pour sauver des vies !





Édito de Roxana Maracineanu ministre déléguée chargée des Sports

Chaque année, en France, 1 000 personnes décèdent par noyade et 372 000 dans le monde (OMS). Les noyades sont la première cause de décès par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans. Et quand on n'en meurt pas, la noyade peut laisser de graves séquelles.

Le constat est encore plus alarmant chez les publics fragiles. En effet, selon la National Autism Association, les noyades sont responsables de 90 % des décès d'enfants autistes de 14 ans et moins.

La publication du rapport Noyades de Santé Publique France en 2018 a révélé une augmentation significative du nombre d'accidents, notamment chez les enfants. Les raisons de cette flambée des noyades sont multiples : démocratisation des piscines familiales, rareté ou vétusté des équipements aquatiques publics dans certains territoires, réchauffement climatique générant des situations accidentogènes...

C'est pourquoi le Gouvernement a initié, dès 2019, un dispositif de lutte contre les noyades et le déploiement du programme d'Aisance Aquatique pour les 4-6 ans particulièrement touchés par les noyades, notamment en piscines familiales. Complémentaire aux cycles traditionnels d'apprentissage de la natation scolaire et au programme « J'apprends à nager » destiné aux 6-12 ans, le programme d'Aisance Aquatique permet aux enfants, dès la maternelle, de s'adapter au milieu aquatique et d'acquérir les fondamentaux pour évoluer dans l'eau en sécurité. Au-delà de l'aspect sécuritaire, il garantit une meilleure efficacité de l'apprentissage ultérieur de la natation.

Ce programme pédagogique s'accompagne d'une politique volontariste de rénovation et de construction de bassins qui a permis d'investir plus de 47 millions d'euros depuis 2019 dans des équipements (piscines, bassins d'apprentissage, bassins mobiles...), en priorité dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) et dans les zones rurales.

Enfin, le ministère travaille aux évolutions réglementaires indispensables pour favoriser l'accès au métier de MNS, filière qui recrute, et multiplie les collaborations pour impliquer le plus grand nombre d'acteurs dans la prévention et la sensibilisation.

Or depuis 2020, la crise sanitaire constitue un facteur aggravant des noyades. En raison, d'une part, de la fermeture des piscines couvertes qui a perturbé le bon déroulement des cycles d'apprentissage de la natation ; en raison, d'autre part, de l'augmentation du nombre de piscines familiales, mais aussi de la recrudescence de comportements imprudents consécutifs à des semaines de restrictions.

Aussi, alors que la chaleur s'installe, il est crucial d'aborder la saison estivale avec une vigilance accrue et de marteler les messages de prévention. Pour sauver des vies.

Le constat



L'enquête de Santé Publique France datée de 2018 faisait état d'une **augmentation de 36 %** du nombre de noyades entre le 1^{er} juin et le 30 septembre par rapport à 2015, date de l'enquête NOYADES précédente.

Chez les **moins de 13 ans**, la recrudescence d'accidents est encore plus alarmante : **le nombre de noyades a augmenté de 77 %**.

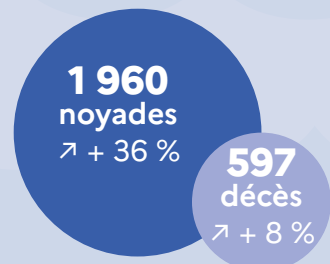
Les enfants de **moins de 6 ans** représentent **28 % des noyades** accidentelles, soit un tiers des accidents.

Les noyades en France entre le 1^{er} juin et le 30 septembre

En 2015

En 2018

Noyades intentionnelles



Noyades d'origine inconnue



Noyades accidentelles



En mer



En piscine



En cours d'eau



En plan d'eau



Autres (bassins, baignoires) ou Inconnu



Sources des données : enquêtes Santé Publique France

La genèse du programme d'Aisance Aquatique

AVRIL 2019

Le ministère chargé des Sports expérimente la première « classe bleue » auprès de plusieurs classes de maternelles dans le temps scolaire. En une semaine, à raison de 2 séances par jour dans l'eau, les enfants ont acquis l'aisance aquatique.

OCTOBRE 2019

Publication du rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale, des Sports et de la Recherche « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » qui dresse un état des lieux de l'apprentissage de la natation et identifie des pistes d'amélioration de la politique publique.

JANVIER 2020

Une conférence de consensus sur l'Aisance Aquatique des 4-5-6 ans est organisée au CREPS de Reims réunissant les professionnels de la petite enfance, de la prévention, des secours, de l'enseignement scolaire, de l'enseignement supérieur, des MNS, des collectivités et du mouvement sportif.



Une politique volontariste pour lutter contre les noyades

Pour répondre à cette problématique, le Gouvernement a fait de la prévention des noyades et du savoir-nager **une réforme prioritaire**, pilotée par le ministère chargé des Sports.

Elle s'articule autour de 4 axes :

Apprentissage

Construction ou rénovation d'équipements aquatiques

Évolutions réglementaires

Sensibilisation et prévention

Apprentissage : l'Aisance Aquatique avant le Savoir Nager

La recrudescence des noyades chez les moins de 6 ans a révélé la nécessité d'installer, dès le plus jeune âge, soit 3 ou 4 ans, **un nouveau bloc d'apprentissage baptisé « Aisance Aquatique »**.

Ce programme permet de donner à l'enfant une première expérience positive de l'eau et les fondamentaux du savoir nager : entrer et sortir de l'eau, se déplacer sur 10 m sans appui terrestre, s'immerger, se laisser flotter et, le cas échéant, être capable de se mettre sur le dos pour appeler à l'aide en cas de difficulté.

L'acquisition précoce de ces compétences constitue le double avantage de sécuriser l'enfant dans l'eau en lui apprenant les bons réflexes et de **favoriser l'apprentissage ultérieur de la natation**.

Pour faciliter l'acquisition de l'Aisance Aquatique, la fréquence et la mise en action sont des facteurs clés de réussite. Aussi, **le ministère préconise des séances rapprochées à raison d'une séance quotidienne sur deux semaines ou deux séances par jour pendant une semaine**. Ce programme peut se dérouler dans le temps scolaire, extrascolaire ou pendant les vacances.

Depuis 2019, le ministère chargé des Sports et l'Agence nationale du Sport, son opérateur, ont déjà lancé **3 appels à projets** pour financer le déploiement du programme d'Aisance Aquatique :



55
projets

2019 : le premier appel à projet, doté de 1 M€, a permis de financer **55 projets dans 35 départements pour former 20 000 enfants**.



134
projets

2020 : le second appel à projet, doté de 1,7 M€, a permis de financer **134 projets dans 74 départements pour former 30 000 enfants**.

Sur ces deux années, 76 % des départements ont présenté un projet.



En cours

2021 : le troisième appel à projet, doté de 3 M€, est en cours d'instruction.

Objectif : 90 000 enfants concernés d'ici fin 2022.



Depuis 2018,
217 000 enfants
 ont bénéficié du programme
 et appris à nager.

À partir de 6 ans, la nage est davantage codifiée. L'enfant a tout à fait les capacités physiques et cognitives pour apprendre les techniques de nage.

Le dispositif « J'apprends à nager » accueille les enfants de 6 à 12 ans et vient compléter l'enseignement scolaire. Les stages de 10 séances se déroulent pendant les vacances scolaires, le week-end ou lors des temps périscolaires. Ce dispositif gratuit est financé par l'Agence nationale du Sport, opérateur du ministère chargé des Sports.

Retrouvez les associations qui mettent en place le dispositif sur notre site :
<https://www.sports.gouv.fr/accueil-du-site/zoom-sur/article/j-apprends-a-nager>



Construction ou rénovation d'équipements aquatiques

La France compte **4 000 piscines publiques** regroupant **6 000 bassins**.

Entre 2006 et 2019, 560 piscines ont bénéficié de subventions de l'État pour un montant de 206 M€.

Depuis 2019 et le lancement du plan de prévention des noyades, 47 M€ ont été consacrés aux équipements pour la rénovation ou la construction de piscines.

Au total, **depuis le début du quinquennat, 96 piscines ont bénéficié des financements publics** via l'Agence nationale du Sport, opérateur du ministère.

Depuis le lancement du plan de lutte contre les noyades, le ministère chargé des Sports et l'Agence nationale du Sport s'emploient à diversifier le type d'équipements financés en mettant l'accent sur les bassins d'apprentissage et sur des structures innovantes comme des bassins mobiles (financés jusqu'à 80 % par l'État) qui permettent, dans les territoires carencés, d'aller au plus près des usagers.

Des acteurs sportifs se sont équipés de ces bassins mobiles à l'image de la Fédération Française de Natation, de la Fédération Française de Triathlon ou encore de la Fédération Française de Sauvetage et Secourisme. **L'État encourage les collectivités** à solliciter ces fédérations ou leurs ligues pour **proposer des cycles d'apprentissage de l'Aisance Aquatique** incluant la mise à disposition du bassin.



 **47 M€**
pour les
équipements
aquatiques



Évolutions réglementaires

Le rapport des inspecteurs généraux Véronique Eloi Roux et Thierry Maudet « Pour une stratégie globale de lutte contre les noyades » et les travaux menés lors de la conférence de consensus sur l'aisance aquatique ont permis de poser les bases d'une réflexion commune et de formuler des préconisations. Ces travaux majeurs permettront des évolutions réglementaires dès la rentrée scolaire 2021 :

- **Test unique sur le savoir-nager-sécuritaire : fusion de l'ASSN scolaire (Attestation scolaire du savoir-nager) et du Sauv'nage sportif**
- **Révision de la circulaire sur la natation scolaire précisant le continuum d'acquisition, avec l'aisance aquatique pour poser les fondamentaux nécessaires à la construction du nageur**
- **Favoriser la découverte du milieu aquatique dans le programme scolaire de maternelle**
- **Rénovation de la signalétique des baignades pour un affichage homogène en Europe à partir de 2022**

Sensibilisation et Prévention

Le ministère chargé des Sports déploie des **messages de prévention des noyades tout au long de l'été 2021**.

Le kit complet de communication est disponible sur le site : sports.gouv.fr/preventiondesnoyades (Rubrique : info site, outils de communication)

○ **Une campagne radio** programmée autour des week-end traditionnellement les plus accidentogènes (14 juillet, 15 août, fin d'été...) qui appelle à la vigilance : « **Vous tenez à eux ne les quittez pas des yeux** ».

- Un spot rappelant qu'un enfant qui se noie ne crie pas, n'agit pas les bras, incitant les parents/adultes à toujours se baigner avec lui et ne pas se laisser distraire par d'autres occupations que la surveillance
- Un spot rappelant que, même adulte, on doit prévenir lorsqu'on part se baigner dans la mer sous peine, en cas de malaise, de ne pouvoir être secouru

○ **Des vignettes, affiches, vidéos** qui seront partagées sur les réseaux sociaux par l'ensemble des acteurs de la prévention et de la sécurité :



○ Le déploiement d'affiches de prévention sur les plages, lieux de baignades :



POUR RAPPEL

Les numéros d'appel en cas d'urgence :



○ Une vidéo de sensibilisation rappelant que les **noyades provoquent 1 000 décès par an**, que ce fléau est la première cause de mortalité par accident de la vie chez les moins de 25 ans, qu'**une noyade sur 4 est mortelle** et qu'**un pic de chaleur multiplie par 3 le nombre de noyade**.

The infographic is divided into three main sections. The top left section has a dark blue background with a large white question mark and the text 'Le saviez-vous ?'. The bottom left section contains two boxes: one stating 'Les noyades accidentelles représentent environ 1 000 décès par an' and another stating '1ère cause de mortalité par accident de la vie courante chez les - de 25 ans'. The right side of the infographic is split into two horizontal panels. The top panel says '1 noyade sur 4 est mortelle' and the bottom panel says 'Un pic de chaleur multiplie par 3 le nombre de noyades'. Small French flags are visible in the top right and bottom left corners of the infographic.

○ Des tutoriels vidéo « Aisance Aquatique » pour les familles

Les parents sont invités à consulter ces tutoriels simples pour familiariser les enfants au milieu aquatique, étape par étape, tout en s’amusant. À pratiquer uniquement en piscine où le parent a pied : sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

The video player interface features a blue background with a white wave pattern. At the top left, there is a logo for 'Se baigner en toute sécurité' from the 'ministere des sports'. The main text reads 'Tous nos conseils et tutoriels Aisance Aquatique pour se sécuriser dans l'eau sur : sports.gouv.fr/preventiondesnoyades'. Below this is a video thumbnail showing a woman in a black swimsuit and goggles assisting a young child in the water. A subtitle at the bottom of the thumbnail reads 'L'idée c'est d'apprendre en s'amusant, de partager un moment privilégié'. The video player controls at the bottom include a play button, a progress bar showing 00:56, and icons for volume, settings, and the Vimeo logo.

○ **Des témoignages vidéo de personnalités** du monde du sport, du divertissement, des services de sécurité ou des professionnels du secourisme qui évoqueront un souvenir personnel et prodigueront des messages de prévention sur les réseaux sociaux tout au long de l'été :



Alain Bernard,
Champion olympique de natation et ambassadeur
de la prévention des noyades



Clarisse Crémer,
Navigatrice,
12^e du Vendée Globe 2020-2021



Théo Curin,
Nageur paralympique,
chroniqueur TV/radio



Peyo Lizarazu,
Surfeur, spécialiste des grosses vagues



Dr Nozman,
YouTubeur vulgarisation scientifique



Téhéiura,
Cuisinier et animateur.
Participant émérite de l'émission Koh-Lanta



Joël Auclair,
Commandant adjoint au Chef de groupement
ressources humaines et développement du
volontariat au Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes



Hervé Benachour-Teste, Plongeur hélicoptère nageur
sauveteur à la Société nationale de sauvetage
en mer



Claude,
Recordman des victoires de l'émission Koh-Lanta



Studio Danielle,
La mamie française la plus virale sur internet



Agnès Berthet,
Directrice technique nationale adjointe
de la Fédération française de natation



Bernard Crépel, Président fondateur de l'association
Waterfamily



Paul Hocquellet, Sauveteur côtier



Fabrice Jeannet,
Double champion olympique d'escrime et surfeur



Alice Lemoigne, Championne de France et d'Europe
de longboard



Magali Rousseau,
Ancienne nageuse de haut niveau et sauveteuse



Alexia Barrier,
Navigatrice, finisher du Vendée Globe 2020-2021
et fondatrice de 4myplanet

○ Un réseau de partenaires qui s'agrandit

Pour diffuser les messages de prévention sur les lieux de baignades, le long des 20 000 km linéaire de côtes françaises, des 620 000 km de rivières et cours d'eau, et dans les 3 millions de bassins privés installés en France, le ministère chargé des Sports s'appuie sur un réseau de partenaires et de professionnels qui œuvrent pour la prévention des noyades :

- Les pompiers : www.pompiers.fr ;
- La Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) : www.grainesdesauveteurs.com ;
- Les organisations de Maîtres-Nageur-Sauveteurs (MNS) ;
- Voies navigable de France (VNF) : www.vnf.fr ;
- La Fédération des Professionnels de la Piscine (FPP) : www.propiscines.fr.

○ Exploiter tous les mètres cubes d'eau disponibles pour l'apprentissage

Au-delà des 4 000 piscines publiques, notre pays compte 3 millions de piscines privées familiales. Depuis le premier confinement en 2020, le parc de piscines privées a augmenté de 197 000 bassins en une année. Le parc français est en volume le 2^e parc au monde derrière les États-Unis.

Ces espaces de détente et de plaisir doivent **pouvoir servir de terrain de jeu pour mettre ses enfants en aisance aquatique et prévenir les noyades.**

Aussi, le ministère chargé des Sports a signé en mai 2021 **une convention avec la Fédération des Professionnels de la Piscine et du Spa (FPP)** pour impliquer les 1 300 professionnels du secteur dans la prévention des noyades.

Cette convention prévoit :

- La **création d'un « Fonds de dotation Piscine Éducation et Santé »** pour encourager l'apprentissage de la nage à tout âge et sensibiliser les familles aux activités aquatiques en sécurité.
- La **diffusion auprès des propriétaires et usagers de piscines privées des sept tutoriels vidéo** initiés par le ministère chargé des Sports pour familiariser les enfants avec l'eau et gagner en autonomie.
- La **mise à disposition de piscines privées** par les propriétaires volontaires aux activités de l'aisance aquatique et de l'apprentissage de la nage.
- La **proposition de drapeaux similaires à la signalétique de bord de mer** (drapeaux rouge ou vert) pour mieux signaler l'autorisation ou l'interdiction d'aller à l'eau.

Par ailleurs, le ministère chargé des Sports vient d'engager le recensement de MNS volontaires pour intervenir dans les bassins familiaux à destination des particuliers qui le souhaitent :

<https://sports.gouv.fr/preventiondesnoyades/article/pres-de-chez-vous>

Santé publique France indique que les principales causes de noyades recensées sont :

1. Le fait de ne pas savoir nager
2. Avoir été victime d'un malaise
3. Le manque de surveillance et les chutes

Règles d'or

Aussi, voici les règles d'or à respecter pour se baigner en sécurité :



Apprenez à nager à tout âge et initiez vos enfants à l'aisance aquatique dès le plus jeune âge



Baignez-vous avec vos enfants et surveillez-les en permanence quand ils jouent au bord de l'eau



Choisissez des lieux de baignade surveillés où l'intervention des équipes de secours est plus rapide



Tenez compte de votre état de forme avant de vous baigner (hydrocution, alcool, etc.)



Nagez le long du rivage



Pour nager, prenez votre bouée de nage en eau libre



Restez attentif à ceux qui se baignent autour de vous.
Une personne qui se noie ne crie pas, n'agite pas les bras.



Assurez-vous de votre niveau de pratique



Prévenez vos proches lorsque vous allez vous baigner



Informez-vous sur les conditions de baignade

Des actions de formation et de prévention tout l'été





Opération de prêt de bouées de nage en eau libre sur le littoral

Le ministère chargé des Sports renouvelle l'opération de mise à disposition gratuite de 500 bouées de nage en eau libre (90 sites de prêt) en juillet et août 2021.

Cette bouée s'adresse aux adultes et doit devenir un réflexe pour nager en eau libre en toute sécurité.

Nouée à la taille, elle permet, en cas de malaise ou de coup de fatigue, de s'agripper mais aussi d'alerter les secours grâce à un sifflet.

Cette campagne de test de la bouée de nage en eau libre est menée en partenariat avec Décathlon, la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France (FNSPF) et les Sauveteurs en Mer (SNSM) et les CRS sur les plages de Méditerranée, de la Côte Atlantique, de Bretagne, de la Manche et sur plusieurs lacs.

Événement « Savoir nager en Seine-Saint-Denis »

L'apprentissage de la natation et de l'aisance aquatique est une priorité gouvernementale. Aussi, l'Agence nationale du Sport, opérateur du ministère chargé des Sports, s'associe avec Paris 2024, la Fédération Française de natation et les villes de Clichy-sous-bois, Villetaneuse, Sevran et Bagnolet pour lancer l'opération « Savoir-nager en Seine-Saint-Denis » à l'occasion des grandes vacances. Quatre piscines temporaires seront déployées, tout l'été, pour permettre à des jeunes de 4 à 12 ans d'acquérir l'aisance aquatique ou d'apprendre à nager. Ce sont près de 2 000 enfants qui bénéficieront de 10 séances de 45 minutes, dispensées par des maîtres-nageurs.

Session d'Aisance Aquatique à Nort-sur-Erdre (44)

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres propose un programme spécifique pour les enfants âgés de 3 à 6 ans. 100 enfants du territoire participeront au dispositif classes bleues. À raison de deux séances quotidiennes, du **28 juin au 2 juillet**, ces jeunes enfants bénéficieront en tout de 6 heures d'apprentissage, d'exercices et de conseils pour découvrir le milieu aquatique et apprendre à nager. Dans le même temps, une formation à destination de 25 maîtres-nageurs et d'enseignants sera dispensée.

Contact : v.meffre@lesbassins.fr

Aisance aquatique en bassin mobile à l'Île d'Yeu (85)

De juin à septembre, un bassin mobile installé à proximité des terrains de tennis accueillera, en plein air, les séances de natation scolaire pour les enfants dès 5 ans (aisance aquatique) scolarisés en écoles privées comme publiques, mais aussi la population locale pour apprendre à nager et pratiquer des activités aquatiques. Cette initiative co-financée par l'Etat est organisée par l'école et la mairie en partenariat avec la Ligue de natation.

Contact : mairie@ile-yeu.fr

Aisance aquatique à Ferney Voltaire (01)

Depuis 2020, la commune de l'Ain accueille des classes bleues pour des enfants de 4 ans et plus. L'opération est renouvelée en 2021 avec le soutien du ministère et permettra également de former des intervenants à l'aisance aquatique (MNS, cadres de l'école, parents). Deux sessions sont programmées : **du 28 juin au 2 juillet** ainsi qu'en **septembre**.

Contact : <https://www.ferney-voltaire.fr/>

Beach tour de prévention des noyades en Loire Atlantique (44)

Les communes de Pornichet (27 juillet et 5 août), La Baule (28 juillet et 4 août), Le Pouliguen (20 juillet et 3 août), Saint-Nazaire (21 juillet), Piriac sur mer (22 juillet) et La Turballe (29 juillet) accueilleront des ateliers de prévention des noyades, initiation aux gestes qui sauvent et tests aquatiques, démonstrations de sauvetage. Cette opération est financée par les collectivités, l'État avec le soutien des acteurs du sauvetage.

Contact : rachel.hervet@ac-nantes.fr



Tout le mois de juin, des classes bleues d'Aisance Aquatique et des formations d'intervenants ont eu lieu partout en France et notamment :

- à Etuefont, au sein du territoire de Belfort (90), où une cinquantaine d'enfants de zone rurale a été formée à l'aisance aquatique ;
- à Fontainebleau (77), où la base militaire a accueilli des classes bleues et des formations d'intervenants en aisance aquatique ;
- à Combs la ville (77) où se sont tenues des classes bleues et une formation simultanée de cadres de l'école et de MNS ;
- à Pouzeauges (85) où des classes bleues ont été précédées par la venue de MNS dans les classes et les séances en piscine ont été complétées par des apports en science et littérature ;
- à Sarzeau (56) un bassin mobile a été installé dans l'école pour une semaine où les enfants de maternelle ont pu être formés à l'aisance aquatique ;
- ...

CONTACT PRESSE

SECRÉTARIAT PRESSE

01 40 45 91 06

sec.presse.sports@sports.gouv.fr

www.sports.gouv.fr

